

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Juin 1877.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'interpellation de MM. de Marcère et autres membres.

M. Proust est d'avis que les explications fournies hier par M. le ministre des affaires étrangères ont été complètement insuffisantes.

Sans parler d'une prétendue lettre qui aurait été adressée par le roi d'Italie au maréchal de Mac-Mahon, et qui n'a jamais existé, — on peut regretter que le ministre des affaires étrangères n'ait pas produit toutes les pièces qui auraient pu éclairer l'opinion publique. — Il n'y a pas un homme sérieux en Europe qui puisse dire que la question cléricalle est une question intérieure. — C'est au contraire une question qui ne peut être soulevée dans un pays sans que tous les autres s'en émeuvent.

Ce n'est pas une des moindres audaces de l'aventure du 16 mai (interruptions à droite) que d'avoir répudié la responsabilité ministérielle ; si la dissolution est votée, la France restera pendant deux ou trois mois sans représentation.

M. le baron de Klopstein (Meuse). — Tant mieux !

M. Liouville dit que les électeurs de la Meuse se souviendront de cette parole.

M. de Klopstein maintient que la France sera heureuse d'être débarrassée pendant trois mois d'une majorité qui se moque du ministre des affaires étrangères. (Applaudissements à droite.)

M. Proust ajoute qu'on ne peut avoir aucune confiance dans un ministre des affaires étrangères dont toute la politique consiste à se mettre au service de toutes les politiques. (Applaudissements à gauche.) S'il en était

autrement, de quelle autorité pourrait jouir ce ministre au sein d'un cabinet qui se propose de coaliser tous les partis monarchiques contre la République et qui, malgré ses déclarations du moment, est condamné à avoir au dehors une politique cléricalle ? (Applaudissements à gauche.)

On se rappelle l'essai d'élan oratoire par lequel M. le ministre des affaires étrangères a cru devoir terminer son discours. Il a mis en doute le patriotisme de la majorité, mais elle reviendra bientôt pour assurer la paix intérieure du pays, et l'orateur souhaite que d'ici là rien n'ait été fait pour compromettre la paix extérieure. (Applaudissements à gauche.)

M. Louis Blanc dit qu'il y a peu de chose à ajouter à ce qu'ont dit les précédents orateurs sur les dangers dont la France serait menacée par le triomphe du cléricalisme faisant signe à la guerre. Mais l'orateur tient à constater que, selon la parole de M. Thiers, la République est ce qui nous divise le moins, et à manifester aussi son sentiment, car l'indignation est le sel qui empêche les nations de pourrir. (Applaudissements à gauche.)

Les hommes qui veulent Rome pour leur part se sont alliés à ceux qui, à Sedan, ont compromis la France.

M. Paul de Cassagnac. — Par la lâcheté des républicains. (Bruit.)

M. Louis Blanc. — Mais on verra ce que vaut cette alliance contre celle des véritables conservateurs qui sont les républicains.

On verra ce que vaut cette union pour conserver les conquêtes de l'admirable révolution qui a émancipé la bourgeoisie, appelé les ouvriers à la vie politique et donné la terre aux paysans. (Applaudissements à gauche. — Bruit.)

L'aversion qu'affiche M. de Broglie pour le parti radical cache mal son intention de frapper la République. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

C'est bien la République qu'on entend détruire en violant le suffrage universel, en favorisant le cléricalisme, en ressuscitant con-

tre toutes les libertés le vieux système du veto royal, en ne laissant la parole qu'aux délateurs. (Applaudissements à gauche.)

C'est une politique bien digne de ceux qui ont inauguré leur entrée aux affaires par la prorogation, faisant ainsi penser à ce mot historique : « C'est grand-pitié quand le serviteur chasse le maître. » Mais la République est une enclume qui usera bien d'autres marteaux. (Applaudissements à gauche.) C'est toujours elle qui a été le salut de la France, elle a réparé nos désastres, délivré le sol envahi, ranimé le crédit et le commerce.

Elle tient au suffrage universel comme l'écorce tient à l'arbre. Se sent-on la force de terrasser le suffrage universel ? Qu'on l'essaie si on l'ose.

En vain la République a été combattue par les prescriptions et par l'échafaud (Interruptions à droite), elle a triomphé de tous les obstacles.

Le nombre s'accroît chaque jour de ceux qui sont amenés à regarder le gouvernement républicain comme le seul qui puisse assurer l'ordre et la liberté collective. On se flatte d'arrêter ce flot irrésistible : ce que n'ont pu tant d'hommes qui avaient la puissance et le génie, les ministres actuels espèrent le pouvoir. (Applaudissements à gauche.) Bientôt le suffrage universel parlera, la souveraineté du peuple s'affirmera. Pour la déjouer, on emploiera bien des manœuvres.

Mais que les électeurs ne se laissent pas effrayer ; qu'ils restent dans la légalité avec fermeté et confiance. (Applaudissements à gauche.) Les représentants qu'ils se sont donnés et qui le resteront moralement, auront l'œil sur les entreprises du pouvoir. Chaque atteinte portée au droit des citoyens sera notée, et tous les fonctionnaires seront appelés à rendre compte de leurs actes. (Bruit.)

Ce sont des hommes de désordre ceux qui veulent étouffer la discussion, et c'est leur entreprise qui est le véritable péril social. L'ordre est celui qui n'a pas besoin d'être défendu. Il n'est rien de plus révolutionnaire que la tyrannie et de plus conser-

vateur que la liberté. (Applaudissements à gauche.)

M. G. Périn dit qu'il désire répondre à une interruption qui vient de se produire.

Quand M. Louis Blanc a dit que la fortune de la France avait été compromise à Sedan, une voix, celle de M. de Cassagnac, a dit que c'était par la lâcheté des républicains.

En parlant ainsi, il a méconnu l'histoire et proféré un mensonge historique. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac répond au point de vue général qu'il a voulu dire que, lorsque la guerre a éclaté, l'Empire a été vaincu parce que le parti républicain lui avait refusé les moyens de vaincre : l'argent, les hommes et les armes. (Exclamations à gauche.)

Les républicains n'avaient pas la majorité dans la Chambre, mais un homme d'État, qui est ici qualifié d'illustre, déclarait que les 4,300,000 Allemands étaient une fantasmagorie de chiffres. C'est lui qui a la responsabilité de nos désastres. (Nouveaux bruits à gauche.) C'est l'épargne de l'Empire qui a eu l'honneur de la libération du territoire.

Au jour du danger, on a trouvé les républicains beaucoup plus dans les préfectures et les sous-préfectures qu'à l'armée. (Très-bien ! à droite.) Le précédent orateur est un de ceux qui doivent être exceptés de l'attaque dirigée contre les républicains, parce qu'il a eu la bonne fortune, pendant que tant d'autres se battaient sous le costume de simple soldat, d'être général de division. (Bruit. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. G. Périn dit que l'orateur a altéré la vérité dans son allégation. M. Paul de Cassagnac demande quel était le grade de M. Périn. M. Périn dit qu'il n'admet aucune observation de la part de M. de Cassagnac. (Bruit à droite. — A l'ordre !)

L'orateur termine en répétant que M. Paul de Cassagnac a altéré sciemment la vérité. (Applaudissements à gauche.)

M. Léon Renault dit qu'il obéit à un devoir impérieux en venant dénoncer la politique d'un cabinet qui compte des hommes pour

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEAN-FRANÇOIS L'INDÉPENDANT.

(Suite.)

III.

Maître Floch regarda en tous sens les deux nouveaux venus, tourna trois fois sa chique, puis, haussant les épaules :

— Sais-tu d'où ça nous vient, Marsouin, cette graine de modernes ? demanda-t-il en se tournant vers le mousse qui avait indiqué aux deux frères le moyen de rester à bord.

Celui-ci fit un clignement d'œil et prit un air narquois.

— Ce sont deux messieurs de bonne famille qui ont embarqué pour être indépendants, dit-il.

Maître Floch regarda le mousse, puis les deux frères.

— C'est différent, dit-il... alors faut leur parler avec des gants.

Et, se tournant vers Paul :
— Toi d'abord, l'Enfilé, je t'attache à notre ga-

nelle. Quand nous serons de mauvaise humeur, tu nous montreras ta bosse pour nous égayer.

— Je voudrais ne point être séparé de petit Paul, observa Jean-François.

Maître Floch se tourna vers lui avec étonnement.

— Tu voudrais ! dit-il ; excusez... un novice qui parle comme le commandant... Dis donc, Marsouin, fais donc des excuses pour moi à monsieur. Ah ! ah ! ah ! il est curieux, l'indépendant.

Le marin éclatait de rire ; Jean-François déconcerté voulut lui faire une observation ; mais maître Floch l'interrompit brusquement.

— Assez causé ! dit-il ; nous allons descendre à la batterie, et te donner ce qu'il te faut. Rappelle-toi seulement, noiraud, qu'ici le chien et les novices n'ont point de volonté. Marsouin t'expliquera cela en t'apprenant à manier le fauberg.

Cette première conversation désenchantait quelque peu François sur les douceurs de la vie maritime ; il n'était pas au bout.

D'abord le mal de mer ne tarda point à l'éprouver ; mais, quelles que fussent ses souffrances et celles de son frère, nul n'y prit garde : Marsouin seul vint, deux ou trois fois, détacher leurs hamacs pour qu'ils sentissent davantage le roulis, et leur offrir un morceau de lard dont la seule vue augmenta leurs nausées.

Cependant vers le troisième jour le mal s'apaisa, et ils purent monter sur le pont.

Ils s'y promenaient depuis quelque temps, lorsque maître Floch les aperçut et courut à eux.

— Que faites-vous ici, faillies cancre ? dit-il brusquement.

— Nous prenons l'air, répondit François.

— Sur le gaillard d'arrière ?

— Pourquoi non ?

— Pourquoi, paria ? Parce que tu n'es qu'un chien de novice, et que c'est ici la promenade des officiers.

— Je l'ignorais.

— A l'avant, lascars ! à l'avant, si vous ne voulez que je vous envoie dévider du vent dans la grande hune.

Les deux frères obéirent d'assez mauvaise grâce, et allèrent s'asseoir près du cabestan.

— Si nous mangions, frère ? observa Paul après quelques instants de silence ; nous faisons diète depuis trois jours, et je me sens près de défaillir.

— Mangeons, répliqua Jean.

Mais quand il se présentèrent à la cambuse, on leur répondit que leurs rations étaient distribuées, et qu'ils devaient attendre le repas de l'équipage.

— Retournons nous coucher alors, observa Paul.

— Ne sais-tu pas que les hamacs ont été enlevés ? dit François.

— Diable ! murmura le bossu, il paraît que l'on ne peut ici se promener, manger ni dormir que selon le règlement.

Jean ne répondit rien, mais il commença à douter de l'indépendance des novices à bord des navires du roi.

Ce fut bien autre chose les jours suivants. Les deux frères eurent leur service : il fallut laver le pont, faire le quart, grimper aux hunes, et tout cela à heure fixe et au premier commandement. Jean-François résista, mais la garçette fit son office : alors il se révolta, il voulut rendre les coups ; on l'attacha à une caronade, et il fut impitoyablement fouetté.

Le capitaine Livet avait d'abord protégé les deux frères : aux premières plaintes, il s'était contenté de les réprimander, en les engageant à plus d'obéissance ; mais lorsqu'il vit que leur indocilité continuait et pouvait être d'un mauvais exemple, il les abandonna à toute la sévérité de la discipline nautique.

Il en résulta pour Jean-François une série non interrompue de punitions dont, par contre-coup, le petit Paul eut sa part, et qui leur fit regretter à tous deux, plus d'une fois, les gronderies de leur oncle et les penchans du Grand Jaune.

Mais Jean-François était trop orgueilleux pour avouer tout haut sa faute ; il jura seulement de saisir la première occasion d'échapper à la garçette de maître Floch.

Par malheur, cette occasion était difficile à trouver.

lesquels il a professé des sentiments d'estime et d'amitié.

Bien que n'ayant pas désiré la République, l'orateur l'accepte et veut la conserver comme le seul instrument du progrès dans le sens libéral de la démocratie française. (Très-bien ! à gauche et au centre.)

La séance continue.

Chronique générale.

Vote des bureaux du Sénat.

On compte 300 sénateurs : 9 sont décédés ; 7 étaient absents ; reste 284.

Ont voté pour la dissolution, 151 ; ont voté contre, 123.

Les 10 membres qui ne figurent dans aucun sens se sont sans doute abstenus.

Les neuf bureaux du Sénat ont nommé MM. Leroyer, Daru, Grivart, Depyre, Bérenger, Kerdel, Favre, Ventavon, Clément.

Six sont pour la dissolution et trois contre.

Le rapport sur la dissolution, rédigé hier soir, ne sera ni imprimé ni distribué. Le Sénat, convoqué pour aujourd'hui mercredi par les soins du président, en entendra lecture, prononcera l'urgence et votera sans délai.

On dit maintenant qu'aucun ministre ne parlera plus à la Chambre et qu'on laissera la gauche s'égosiller jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Cependant on continue à croire que M. de Broglie sera obligé d'intervenir dans le débat pour répondre à M. Jules Ferry ou à M. Léon Renault qui combattra la politique ministérielle.

À la commission de dissolution, au Sénat, M. de Fourtou a déclaré formellement que le Maréchal ne laissera plus abuser de son nom et désignera lui-même ses candidats aux conservateurs.

M. l'abbé Bouange, ancien vicaire-général des diocèses de Saint-Flour et d'Autun, curé de Saint-Géraud, à Aurillac (Cantal), est nommé à l'évêché de Langres, en remplacement de M^r Guerrin, décédé.

M. l'abbé Baduel, curé de Notre-Dame, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), est nommé à l'évêché de Saint-Flour, en remplacement de M^r Lamouroux de Pompiac, décédé.

Etranger.

Le *Courrier de Bayonne* signale un fait grave qui vient de se passer en Biscaye. Un

Du reste, la vie dure et active menée par les deux frères, loin de leur nuire, avait singulièrement développé leurs forces ; Jean-François était devenu un homme, et Paul lui-même, qui avait pris en largeur tout le développement qui lui manquait en hauteur, ressemblait, au dire de maître Floch, à un gros vaisseau démanté.

Le capitaine Livel avait été chargé de relever plusieurs points restés douteux sur les cartes marines, et son voyage de circumnavigation devait durer plusieurs années.

Il y avait déjà quarante mois que la *Félicité* tenait la mer, lorsqu'elle jeta l'ancre devant une petite île peu connue, placée au-delà des tropiques.

Le capitaine Livel y avait aperçu, avec sa lunette d'approche, un ruisseau qui se jetait dans la mer, et il résolut d'y faire de l'eau.

La chaloupe fut donc armée, et les deux frères firent partie du détachement que l'on envoya à terre.

Il avait été expressément défendu de s'écartier de la plage ; mais Jean-François s'inquiétait peu des défenses quand le désir le poussait : profitant du moment où maître Floch faisait transporter les pièces d'eau, il s'échappa avec son frère, et gravit le morne qui cachait l'intérieur de l'île.

Ils trouvèrent, au-delà, une vallée profondément encaissée, et garnie d'arbres inconnus ; ils la suivirent quelque temps ; puis, entraînés par la curio-

groupe d'une vingtaine d'hommes, armés de fusils et barbouillés de noir, dit le correspondant de ce journal, s'est montré dans le district de Las Encartaciones et a cerné au milieu de la nuit plusieurs maisons du village de Saracha, aux environs de Baracaldo. Diverses maisons ont été pillées et le *regidor* de ce village a été tué.

On ignore encore le caractère de cette bande qui n'a pas poussé un cri. Pour les uns, ce ne serait qu'une troupe de malfaiteurs qui chercheraient à révolutionner le pays ; pour les autres, ce serait un commencement d'agitation en faveur des *sueros*.

L'autorité militaire de Bilbao, qui craint fort une insurrection dans les provinces basco-navarraises, est décidée à agir rigoureusement. Des troupes sont parties de Portugalette et de Valmaseda, pour se mettre à la poursuite de cette petite bande. Trois compagnies du Principe, un détachement de garde civile et de la cavalerie, ont quitté Bilbao dans le même but.

La garde civile aurait fait déjà une quinzaine d'arrestations.

Nous pensons que l'autorité espagnole s'est émue outre mesure de ce fait, et que cette bande signalée n'est qu'une troupe de simples malfaiteurs qui profitent du désarroi dans lequel se trouve ce malheureux pays pour battre tout à son aise les campagnes.

Guerre d'Orient.

Une dépêche de Raguse annonce très-concristement que « la forteresse de Niksich a été ravitaillée. »

Nous n'avons aucun détail, nous sommes donc réduits à supposer que Suleiman-Pacha a forcé le passage et jeté dans la place un convoi de vivres.

Reste à savoir maintenant si le siège est levé et si le général ottoman campe devant la place. C'est ce que la dépêche ne nous dit pas.

En revanche, sur la frontière de l'Albanie, Ali-Saib a subi un échec sérieux. Le combat engagé à Rasinog, le 16 juin, a duré toute la journée et s'est terminé par la victoire complète de Petrovich. Les Turcs auraient laissé 2,000 morts sur le terrain.

L'attaque la plus sérieuse des Turcs est celle qui est dirigée sur Niksich. Suleiman-Pacha a sous ses ordres un corps de 18,000 hommes, quand le prince Nikita, obligé de garder ses frontières sur trois côtés, n'en a pas la moitié à lui opposer.

Mais le général turc aurait débloqué Niksich, et occuperait même tous les environs de la ville, qu'il n'aurait point pour cela forcé l'entrée du Monténégro.

Cette place de Niksich est dans l'Herzégovine et commande la vallée qui fait communiquer cette province avec la Montagne-Noire. Mais en arrière de la frontière même la route s'élève et traverse des défilés étroits d'une défense facile. Si le prince Nikita a dû lever le siège de Niksich, qu'il a tenu bloqué tout l'hiver jusqu'à présent, il a gagné sans doute les montagnes en arrière de

sité, ils franchirent un nouveau morne et pénétrèrent dans une seconde vallée plus large, entrecoupée d'arbres et de ruisseaux.

Ils allaient se décider à revenir sur leurs pas, lorsqu'en tournant un bosquet de tamarins, ils aperçurent tout à coup une cinquantaine de huttes à demi-enfouies sous les arbres.

Ils s'arrêtèrent à cette vue, ne sachant trop s'ils devaient s'avancer ou retourner sur leurs pas ; mais, avant qu'ils eussent pu prendre une décision, un cri se fit entendre à quelques pas, et ils aperçurent devant eux une jeune femme sauvage tenant un enfant par la main.)

Elle avait pour tout vêtement une courte jupe de pagne, et des brodequins formés de lanières de peau habilement tressées ; de petits anneaux pendaient à chacune de ses narines ; un large collier de graines variées et des bracelets de plumes complétaient sa parure.

Le cri qu'elle avait jeté à l'aspect des deux étrangers était de surprise plutôt que de frayeur ; car, en les voyant immobiles, elle s'avança vivement vers eux, et, leur adressant la parole dans une langue inconnue, mais douce, saisit leurs mains et les posa sur sa tête.

François eut bien voulu comprendre et répondre, mais tout ce qu'il put faire fut de prendre l'enfant que la jeune femme avait posé à terre, et de l'embrasser.

la ville pour défendre l'entrée du pays. Ce rempart naturel, qui protège la principauté, a été bien rarement entamé par les Turcs dans leurs luttes séculaires contre le Monténégro.

Sur le Danube, les opérations de guerre sont suspendues. Le czar a-t-il voulu d'abord recevoir le prince Milan avant de rien entreprendre ? Attend-on la baisse des eaux du fleuve ? Nous ne le savons pas au juste. Cette dernière raison nous paraît pourtant la plus plausible, car les Russes ne veulent évidemment tenter le passage qu'avec des chances de succès.

Une correspondance anglaise annonçait dernièrement que la flottille russe sur le Danube augmentait tous les jours, et que les chaloupes canonnières arrivaient au fleuve en descendant le Pruth. Ce fait nous indique que les Russes ont pris cette rivière comme un port où ils montent à l'abri leurs canonnières ; et de là ils les envoient sur le Danube. C'est donc pour rendre le passage libre qu'ils ont fait sauter les monitors ottomans qui stationnaient en face de Braïla et barraient ainsi la navigation. Aujourd'hui leur flottille peut remonter le fleuve sans craindre les cuirassés turcs ; elle n'a à redouter que les torpilles que les Turcs ont semées au hasard un peu partout.

L'attente de cette escadrille est peut-être encore une des raisons qui motivent le retard du passage du Danube.

En Asie, on prétend que Moukhtar-Pacha aurait reçu des renforts et serait revenu sur Zewin, pendant que les Russes attaquent Kars. Mais cette nouvelle n'a rien de sûr, et le fût-elle qu'on ne pourrait la considérer comme un succès, puisqu'il n'y a eu aucun combat.

Chronique militaire.

LE PRYTANÉE DE LA FLÈCHE.

(Suite et fin.)

À la suite de ces additions, le Prytanée de La Flèche compte cinq cents élèves qui suivent un programme d'instruction conforme à celui des lycées et furent ainsi préparés à entrer dans les Ecoles militaires ou civiles du gouvernement.

En 1811, un décret décida de la création, au Prytanée, d'une division d'artillerie largement pourvue du matériel nécessaire à l'instruction spéciale des élèves. Cette division reçut en effet, des divers arsenaux, quatorze pièces de canon de campagne et de siège, quatre mortiers, quatre obusiers avec provisions abondantes de munitions et de projectiles, des outils pour la confection des artifices de guerre et le travail des fortifications. La division d'artillerie compte environ deux cents élèves tirés des autres divisions du Prytanée et même des lycées, qui furent jugés capables de suivre des cours d'artillerie. Après un an de séjour au Prytanée, les élèves devaient recevoir le grade de lieutenant en second dans un régiment d'artillerie. C'est sur les champs de bataille de Lut-

pendant le cri avait été entendu dans les autres cabanes ; les deux frères furent bientôt entourés de femmes qui les contemplaient avec une surprise mêlée de joie et d'admiration.

Paul et François éprouaient un embarras mêlé de curiosité ; mais ce qui les étonnait surtout, c'était de n'apercevoir aucun homme.

Ils eurent bientôt l'explication de cette singularité, en entendant au dehors un grand bruit. C'étaient les guerriers de la tribu qui revenaient de la chasse.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

MERCREDI 20 juin 1877.

Une seule représentation donnée par les artistes du Théâtre-Taitbout.

LES POUPÉES PARISIENNES, pièce fantaisiste en 4 actes.

MARIANNE ET JEANNOT, opéra-comique en 1 acte.

zen et de Bautzen que les jeunes officiers attilleurs de La Flèche virent le feu pour la première fois.

La Restauration transforma le Prytanée en Ecole militaire préparatoire pour l'instruction de six cents élèves admis à l'âge de huit ans au moins, de dix au plus, pourant, après avoir atteint leur quinzième année, passer à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Ces élèves, entretenus à titre gratuit, devaient être choisis parmi les fils de militaires tués père et de mère, les enfants orphelins de bonnes familles hors d'état de subvenir aux charges d'une éducation. L'enseignement, confié à un personnel en partie militaire, en partie civil, embrassait les langues thématiques, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, l'école du soldat et

Les Cent-Jours ne modifièrent en rien la nouvelle organisation de La Flèche, organisation qui, sauf des modifications de détails, se maintint jusqu'aux événements de 1830. Pendant cette période brillante, sous le rapport de l'instruction, mais peu marquée de succès, l'Ecole militaire préparatoire de La Flèche avait vu passer sur ses bancs bien des noms qui devaient acquiescer dans l'armée une juste notoriété, quelques-uns même la célébrité.

L'ordonnance de novembre 1830 supprima l'Ecole préparatoire militaire, que la plupart de ses élèves avaient déjà abandonnés, pour affecter des locaux à un établissement d'instruction, dit Collège militaire.

Ce Collège, régi par les dispositions de l'ordonnance de février 1831, fut réservé aux fils des officiers, qui y furent admis, trois cents à titre de boursiers, cent comme demi-boursiers et un certain nombre comme pensionnaires payants. Les programmes d'instruction du Collège militaire de La Flèche furent ceux des lycées.

L'organisation de 1831 subsista sans grands changements jusqu'au 6 janvier 1853 où un décret vint rendre au collège militaire son ancien nom de Prytanée et lui imposer une organisation nouvelle.

Suivant les termes du décret de 1853, le Prytanée militaire, héritier des diverses écoles et collèges qui se sont succédés dans les bâtiments de La Flèche, est soumis au régime militaire. Il est institué pour l'éducation gratuite des fils d'officiers et reçoit des élèves boursiers et d'autres payant pension.

Les places gratuites, ou bourses, sont au nombre de trois cents ; les places demi-gratuites, ou demi-bourses, au nombre de cent ; les unes et les autres sont concédées aux fils d'officiers de l'armée et de la garde nationale mobile tués ou retraités pour blessures, aux fils de sous-officiers morts au champ d'honneur ; par ordre de préférence, elles s'accroissent aux orphelins de père et de mère, à ceux dont les pères ont été tués ou sont morts de blessures reçues à la guerre ; aux orphelins dont les pères sont morts au service ou après l'avoir quitté avec pension de retraite ; aux enfants dont le père a été retraité par suite de blessures.

Indépendamment de ces conditions, le candidat doit avoir plus de dix ans et moins de douze au 1^{er} octobre de l'année d'admission, et doit être reconnu capable de suivre les cours de la classe correspondante à son âge. Les élèves pensionnaires ne sont admis que si leurs pères appartiennent à l'armée, s'ils ont été acceptés par le ministre de la guerre, moyennant le payement d'une somme de 850 francs et le versement de 400 francs environ pour la valeur du trousseau. Ils peuvent être reçus au Prytanée tant qu'ils n'ont pas dépassé l'âge de quatorze ans et s'ils ont été reconnus, en état d'entrer dans la classe correspondante à leur âge.

Les programmes d'enseignement du Prytanée sont ceux des lycées, c'est-à-dire qu'ils comprennent des cours littéraires et des cours scientifiques, nécessaires pour mettre les élèves en état d'obtenir les diplômes de bacheliers ès-sciences et ès-lettres, et de se présenter aux concours d'admission pour les Ecoles polytechnique et spéciale militaire.

Chaque année, lors de leur tournée, les examinateurs pour ces Ecoles s'arrêtent au Prytanée de La Flèche afin d'y recevoir et d'y examiner ceux des élèves qui leur sont présentés. Aux cours ordinaires s'ajoutent les exercices militaires, l'escrime, la natation et les exercices militaires.

Quant au personnel administratif de l'Ecole, il est militaire. Le commandement est exercé par un général de brigade ou un colonel.

lonel nommé par le chef du pouvoir exécutif, sur la présentation du ministre de la guerre; sur l'autorité s'étend sur la discipline, l'insubordination et l'administration. Il a sous ses ordres : un commandant en second du grade de lieutenant-colonel ou de chef de bataillon, de lieutenants, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, et des sous-officiers pour la surveillance. Le corps enseignant est en partie civil et en partie militaire, mais soumis tout entier à l'autorité du commandant de l'École.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'étang de Mortemé.

Nous devons une mention particulière à l'étang desséché de Mortemé, l'hippodrome choisi par la nouvelle société des courses de Verrie-Saumur.

Au point de vue des coureurs, il réunit des avantages incontestables. Pour des courses de printemps, il fallait un terrain à l'abri des eaux, qui n'eût pas de récolte de foin sur pied au jour du combat, et dont le sol fût convenable. L'étang de Mortemé réunit ces diverses conditions, et, de plus, possède des accidents de terrain inappréciables pour les grands steeple. Sous ce rapport, peu de turf seraient aussi bien partagés.

Comme aspect, il a impressionné dimanche tous les spectateurs. Il ne présente pas le gracieux panorama du marais du Roi (hippodrome de Varrains-Chacé); on ne retrouve pas là l'eau qui coule doucement entre deux prairies, ni les frais ombrages de Bagnoux et de Montglan, ni les riches cotons qui s'étendent, avec mille formes diverses, du château de Saumur aux moulins de Saumoussay. Non, rien de ces attrait. Mais, à Verrie, tout est grave et sévère. L'horizon est limité par des taillis perpétuels, et la vaste enceinte qu'ils entourent est le sol même de l'étang desséché de Mortemé. Dimanche, ce point de notre territoire était ignoré, si ce n'est d'un petit nombre de Nemrods privilégiés; mais, dès aujourd'hui, il s'est acquis une certaine gloire, peut-être va-t-il recouvrer celle qu'il possédait jadis, car ce site a été le centre d'une agglomération importante.

Dans la lande riveraine, dit M. Célestin Port, un monceau de terre, entouré d'une douzaine de pierres fichées, a été fouillé en 1834. Il contenait au fond un large plat renversé, sur lequel était posée une vaste amphore remplie de cendres, où se sont trouvés mêlés des débris de verrerie et un bouton d'or. Par dessus, pêle-mêle, un amas d'urnes intactes ou brisées, recouvert d'un certain nombre d'urnes debout. Dans l'étang même ont été rencontrés des restes de constructions.

C'étaient vraisemblablement la base d'un temple païen. Mais laissons la parole à un archéologue qui a particulièrement décrit cette contrée sous l'inspiration de M. l'abbé Briffault :

« ... Lieu sauvage et désolé, où d'énormes rochers revêtus de sombres lichens surplombent au-dessus des flaques d'eau, parées aujourd'hui de brillants nénuphars, ce mystérieux lotus des cosmogonies orientales. On dirait de vieux écueils minés autrefois par la mer qu'ils menaçaient de leur chute. C'est l'étang de *Morte-Mé* (*Morte-Mer*, mer morte); peut-être, en raison de son nom, bras avancé de cet ancien *ford* ou bras de mer, le *Sinus Aquitanicus* de la Table de Peutinger, auquel certains auteurs n'ont pas craint de donner une extension beaucoup plus incroyable que celle-ci. C'est du II^e au III^e siècle de l'ère chrétienne que durant disparaître ce bras de mer et ses dépendances par des commotions géologiques et des secousses terrestres.

« Ce village que vous voyez sur une colline, à l'ouest de notre ancien lac marin, est *Or-Fausse*, peut-être le mythologique *Tré-séjour* d'une princesse à la chevelure les yeux récents des Bretons Armoricaïns. C'est ce point à l'endroit où l'ancienne voie de Nantes, se détachant de celle d'Angers à Poitiers, côtoyait l'ancien *portus Secor*, plus tard *Possiacum*, Pocé, que le héros du conte, fait la rencontre du roi des Poissons, qu'il sauve de la mort ?

« A l'est, sur une montagne aride qui

commande l'horizon, voilà l'*Aurore*, reproduisant, comme Or-Fausse, le nom de l'ancien golfe ou plutôt de cette lagune extrême, *Or* ou *Aur*.

« Au milieu du lac et presque entouré par ses méandres, s'élève *Montésy*, avec ses grottes antiques, montagne boisée, ayant à ses pieds l'ancien temple païen si vénéré dans tout le pays, la région de *Secor*, *Segor* ou *Siciac*.

« Des antiquités gauloises et gallo-romaines des plus curieuses ont été rencontrées sur ces rivages.

« Au loin, au midi, se dresse la masse si remarquable du Coudray-Macouard, dominant tout l'ancien *Siciacensis pagus*, d'où *Siciacus*, Cizay, aussi bien que *portus Secor*, Pocé, et le nom de la station *Segora*, Bournan, à la jonction des deux voies de Poitiers et de Nantes. »

Nous avons donné hier l'ordre de passage à Saumur des vélocipédistes. Voici leur arrivée à Tours :

Therron, 9 h. 44 m. — Clément, 9 h. 47. — Viltard, 9 h. 48. — Tissier, 9 h. 24. — Saint-Faust, 9 h. 32. — Quesnel, 9 h. 42. — Guilhemaison, 9 h. 59. — Chopin, 10 h. 7.

Pour le retour, sont arrivés à Saumur :

MM. Therron, 42 h. 57 m. — Tissier, 42 h. 57. — Clément, 4 h. 26. — Saint-Faust, 2 h. 5. — Quesnel, 2 h. 49. — Guilhemaison, 2 h. 49.

Arrivée à Angers : — M. Tissier, de Chambéry, 3 h. 42. — M. Therron, de Paris, 3 h. 45.

Aux courses de l'année dernière, M. Tissier avait fait le parcours en 41 h. 25 m. Parti d'Angers à 4 heures précises, il était de retour dans l'après-midi à 3 h. 25, et encore il avait été retardé d'un quart d'heure par un léger accident.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire d'hier signale en ces termes l'arrivée à Tours des vélocipédistes :

« Une lutte de vitesse s'est engagée ce matin sous les auspices du Vélo-Club d'Angers. Ce matin, à 10 heures, une foule considérable stationnait sur le quai de la Poissonnerie et sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On a vu arriver successivement à la statue de Descartes sept vélocipédistes qui étaient partis ce matin à 4 heures d'Angers. Plusieurs d'entre eux ont à peine pris le temps de prendre quelque réconfortant à l'hôtel de la Poste et sont repartis immédiatement pour Angers, but définitif de cette course échevelée. »

A l'occasion de la fête de Saint-Louis de Gonzague, une messe solennelle sera chantée, dans l'église Saint-Pierre, jeudi 24 juin, à 10 heures, par les élèves de l'Institut Saint-Louis.

Kyrie, Gloria, Sanctus et Agnus, musique de Gounod, en trois parties.

Avant la messe, allegretto (Prunier).

A l'offertoire, andante (Fr. Kücken).

A la fin de la messe, allegro (X...).

On lit dans le *Journal officiel* :

Des avis insérés dans un grand nombre de journaux informant le public que le 30 juin prochain serait la date extrême fixée par l'administration pour le retrait des pièces divisionnaires d'argent démonétisées, et que, à partir de cette date, les pièces dont il s'agit n'auraient plus cours légal.

L'administration des finances est étrangère à ces avis. Elle s'occupe, il est vrai, de faire opérer le retrait des anciennes pièces à 900/1000 démonétisées, qui, depuis 1870, ont été, par tolérance, admises de nouveau dans la circulation; mais elle n'a encore fixé aucun terme pour cette opération. Les caisses publiques continueront donc, après le 30 juin, à recevoir dans les paiements qui leur seront faits les pièces suivantes :

Toutes les pièces nationales antérieures à 1864;

Toutes les pièces belges antérieures à 1866;

Toutes les pièces italiennes antérieures à 1863;

Toutes les pièces suisses frappées de 1850 à 1853.

Quant aux pièces suisses aux millésimes de 1860 à 1863, dont il est fait mention

dans les avis des journaux, elles ont cours légal, d'après la convention monétaire du 23 décembre 1865, jusqu'au 1^{er} janvier 1878.

C'est à partir de cette époque seulement qu'elles ne seront plus reçues dans les caisses de l'État.

Angers. — Trois cents personnes environ assistaient lundi, à l'église Saint-Serge, aux obsèques de Jeanne Lefur et de Françoise Jabal, qui ont péri dans l'incendie du magasin de chanvres de la filature Besnard, Gonest et Bessonneau. Les ouvriers et ouvrières de l'usine suivaient le convoi des deux malheureuses victimes.

Le *Journal de Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest* ont publié la lettre suivante :

« Monsieur le président de l'Exposition d'Angers,

« Je suis étonné de me voir porté pour une mention très-honorable sans que j'en aie été avisé.

« Dans tous les cas, monsieur le président, je refuse ma mention, quoique très-honorable, parce que j'ai des raisons pour considérer comme tout à fait incompétent le jury qui me l'a accordée.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» DUBUT,

» *Photographe, rue des Forges, Angers.*

M. Brossier-Charlot, chevalier de la Légion-d'Honneur, a également communiqué une lettre qu'il a adressée à M. le président du jury de la section photographique. Il avait envoyé à l'Exposition des *épreuves photographiques inaltérables* : — le jury ne lui a accordé qu'une médaille de bronze.

Or, M. Brossier-Charlot observe qu'il a déjà obtenu, à Chartres, une médaille d'argent, récompense dont l'avait jugé digne M. Garnier, inventeur des épreuves.

Il proteste contre la décision du jury d'Angers, récuse sa compétence et refuse la médaille de bronze qui lui a été décernée.

Châtellerault. — Nous lisons dans l'*Écho de Châtellerault* :

« Le mardi 12 juin, le 1^{er} bataillon du 114^e de ligne faisait, après de longues et fatigantes étapes, son entrée à Châtellerault.

« On venait à peine de congédier les soldats chez les habitants, que se répandait un bruit auquel personne ne pouvait d'abord ajouter foi : Marie-Albert-Charles Pageault, engagé conditionnel d'un an, un enfant de la ville, venait de rendre subitement le dernier soupir en franchissant le seuil de la maison paternelle. Il serait difficile d'indiquer la cause immédiate d'un malheur si cruel, mais plus difficile encore de rendre la douleur des parents; l'essayer serait présumer de la puissance du langage humain. Quel poignant contraste dans cet événement! Quel coup de foudre! Au lieu d'un enfant plein de vie, de joie, d'espérance et d'amour qu'on se proposait d'accueillir avec transport, on a tout-à-coup devant soi un cadavre!

« Embrassez-le, votre enfant, pauvre père et pauvre mère, serrez-le dans vos bras! Mais ses yeux ne répondront plus aux vôtres, sa main est rigide; et vos cris, votre désespoir ne rendront pas l'ombre d'un sentiment à celui pour lequel vous auriez sacrifié votre vie!

« Il y a des malheurs auxquels les circonstances prêtent quelque chose d'affreux, je dirai même quelque chose de révoltant, si nous ne devions pas tous nous humilier et nous courber sous la main d'un plus puissant que nous. Laissons donc de côté le sens mystérieux que recèlent toujours les événements de ce genre; ne voyons que la face grande et belle qu'ils présentent aussi. Je sais qu'il n'entre pas dans les coutumes de faire le panégyrique du simple soldat, les louanges s'adressent plus haut; mais aux yeux de celui qui réfléchit, la vertu pratiquée est égale chez tous. Elle n'est pas petite dans le petit et grande chez le grand, et les actes se jugent indépendamment des positions. Or, ceux qui connaissent les détails et qui ont assisté aux derniers moments d'Albert Pageault savent qu'il a succombé en quelque sorte sur le champ de bataille même. C'est malgré les recommandations de ses chefs qu'il a voulu accomplir jusqu'au bout un devoir dur et pénible. En entrant dans sa ville natale, il désirait montrer à tous qu'il

aimait à se plier aux exigences d'un noble métier, qu'il ne savait pas perdre de vue un instant un drapeau déchiré sans doute par l'infortune, mais toujours glorieux; qu'il était déterminé à tout endurer pour l'exemple, pour l'honneur et la patrie. Aussi, victime d'un généreux sentiment, Albert Pageault emporte-t-il notre haute estime et nos plus vifs regrets. Et puisque, comme le disent les sages, la mort n'est que le commencement d'une autre vie, il me semble entendre résonner à mon oreille ces paroles consolantes :

« Sois heureux, bon et fidèle serviteur; »
« puisque tu t'es montré digne dans les petites choses, je t'établirai sur de plus grandes. »

» UN ANCIEN CONDISCIPLE. »

— Jeudi dernier, à 9 heures du matin, ont eu lieu dans l'église Saint-Jacques les obsèques de M. Albert Pageault.

Un deuil très-nombreux, parmi lequel on remarquait M. le président du tribunal civil, M. le procureur de la République, M. le lieutenant-colonel de Négrier, M. le commandant de Launay, un détachement du 32^e de ligne, en garnison dans notre ville, et aussi plusieurs élèves du collège avec M. le Principal, conduisait à sa dernière demeure le corps du bien regretté jeune homme, si prématurément enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis.

Dernières Nouvelles.

Paris, 20 juin, 9 h. 25, matin.

L'ordre du jour des gauches est voté par 360 voix contre 158.

Demain, les deux Chambres siégeront probablement pour la dernière fois.

Le *Radical* publie aujourd'hui son dernier numéro.

L'Angleterre prend des mesures pour envoyer 40,000 hommes à Gallipoli, dans le cas où les Russes menaceraient Constantinople.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 19 juin 1877.

On ne peut pas toujours courir, fût-on syndicats et de temps en temps on éprouve le besoin de faire halte dans ce mouvement de hausse un peu précipité. Le 3 0/0 débute à 69.75 et 69.65. Le 5 0/0 à 105.57 1/2 et 105.50. On escompte, pour mieux préparer la liquidation de fin de mois, 46,000 fr. de 5 0/0 et 3,000 fr. de 3 0/0. Les recettes générales achètent en même temps 14,000 fr. de 5 0/0. On discute beaucoup plus les fonds étrangers que les fonds français, cela se comprend d'autant mieux que les syndicats vont profiter de la fin du mois pour liquider les opérations considérables engagées sur ces valeurs. Le 5 0/0 italien fait 70.10 et 69.95. Le Turc est à 8.70 et 8.75. L'Extérieure espagnole donne lieu à peu d'affaires à 10 7/16. La rente autrichienne 4 0/0 en or est à 58 au comptant et à 58 7/16 à terme, ce qui dénote une spéculation considérable sur cette valeur. Le Russe 1870 est à 81 3/4. Un ukase impérial qui, peut-être, sera démenti demain, si vraisemblable et si forcé que soit la nouvelle, et que la 9^e édition de bon papier monnaie est autorisée. Les Lombards sont à 155 et les Autrichiens à 462.50. Le Mobilier espagnol vaut 477.50 et la Banque ottomane 302.50. On cote le Suez à 670. Les Consolidés viennent en baisse de 3/8 à 94.3/8. Les derniers cours cotés sont, après des offres nombreuses : 3 0/0 69.55, 5 0/0 104.55. Le 5 0/0 italien est à 69.90.

(Correspondance universelle.)

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!!

BELLES ET BONNES
MONTRÉS
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRÉ argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRÉ argent, cylindre rubis... 20 fr.
MONTRÉ glace plate, cylindre rubis... 17 fr.
MONTRÉ sonnante les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRÉ marchant très-bien... 10 fr.
MONTRÉ qualité inférieure... 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ
On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; aibleses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la

gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.;

ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse *preuve de sa parfaite pureté*. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

Marché de Saumur du 16 juin.

Froment (l'h.) 77 24	Huile chene. 50	—
2 ^e qualité. 74 23 00	Huile de lin. 50	—
Seigle 75 16	Graine trèfle 50	—
Orge 65 15 25	— luzerne 50	—
Avoine h. bar. 50 11 50	Foin (dr. c.) 780	60
Fèves 75 15 75	Luzerne — 780	55
Pois blancs. 80 44	Paille — 780	45
— rouges. 80 34	Amandes . . . 50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 157	— Chanvres 1 ^{re}	—
Colza 65	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis . . . 50 16	2 ^e —	—
Huile de noir. 50 125	3 ^e —	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité	à	130
Id.	2 ^e id.	à	60
Ordin., envir. de Saumur, 1876.	1 ^{re} id.	à	50
Id.	2 ^e id.	à	45
Saint-Léger et environs, 1876.	1 ^{re} id.	à	55
Id.	2 ^e id.	à	50
Le Puy-N.-D. et environs, 1876.	1 ^{re} id.	à	48
Id.	2 ^e id.	à	45
La Vienne, 1876.	1 ^{re} id.	à	40

rouges (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1875	1 ^{re} qualité	à	115
Id.	2 ^e id.	à	110
Champigny, 1875	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	105
Id. 1876	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	105
Varrains, 1875	1 ^{re} id.	à	110
Varrains, 1876	1 ^{re} id.	à	110
Bourguell, 1875	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	105
Id., 1876	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	105
Restigné 1875	1 ^{re} id.	à	110
Id. 1876	1 ^{re} id.	à	110
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	105
Id. 1876	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	105

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	—	10 h. 30 m. matin.	—
11 — 20 —	—	4 — 30 — soir.	—
1 — 30 — soir.	—	9 — 7 —	—
7 — 40 —	—	11 — 4 —	—
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	—	9 h. 40 m. matin.	—
10 — 45 —	—	3 — 10 — soir.	—
12 — 30 — soir.	—	7 — 39 —	—
6 — 15 —	—	11 — 20 —	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70 60			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	615	10		Canal de Suez	667 50		10
4 1/2 %	98 25			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	645	5		Crédit Mobilier esp.	480		50
5 %	105 50			Crédit Mobilier	128 75		3 75	Société autrichienne.	461 25	1	25
Obligations du Trésor, t. payé.	492 50	1	25	Crédit foncier d'Autriche	465	3	75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	490	7	25	Charentes, 500 fr. t. p.	222 50	1	25	Orléans	312 20		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	7	25	Est	602 50	5		Paris-Lyon-Méditerranée.	329		
— 1865, 4 %	507			Paris-Lyon-Méditerranée.	998		1 25	Est	317		
— 1869, 3 %	380			Midi	780	5		Nord	330 50		
— 1871, 3 %	375			Orléans	1291 25		8 75	Ouest	329 50		
— 1875, 4 %	487 50	7	50	Ouest	1040			Charentes	326 50		
— 1876, 4 %	474 25			Vendée, 500 fr. t. p.	667 50	7	50	Vendée	236		
Banque de France	5070			Compagnie parisienne du Gaz.	1265	10		Canal de Suez	525		
Comptoir d'escompte	663 75			C. gén. Transatlantique	463 50	22	50				
Crédit agricole, 200 f. p.	306 25	1	25								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	direct-mat.	—
6 — 45 —	omnibus.	—
9 — 1 —	express.	—
1 — 36 —	omnibus.	—
4 — 10 —	omnibus.	—
7 — 15 —	express.	—
10 — 37 —	omnibus.	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mat.	—
8 — 31 —	omnibus.	—
8 — 40 —	omnibus.	—
12 — 40 —	express.	—
4 — 44 —	omnibus.	—
10 — 28 —	express.	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

Capital social: 2,000,000 de francs.

Les Actionnaires du Chemin de fer de Poitiers à Saumur sont avertis que l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui n'a pu avoir lieu le 30 avril dernier, faute d'un nombre suffisant d'actions déposées, aura lieu le samedi 30 juin courant, à midi, à l'hôtel du Palais, à Poitiers, en exécution des articles 39, 40, 44, 45, 47 et 50 des Statuts.

L'Administrateur délégué, LE PLANC-TURQUAND.

P.-S. — Les Actionnaires propriétaires de cinq actions ou porteur sont priés de les déposer dans le plus bref délai. (343)

Etude de M^e DENIBEAU, notaire à Allennes.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir que le dimanche 24 juin 1877, à midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. Deschamps-Gautier, à la Bergerie, commune d'Allennes.

On vendra:

Meubles meublants, chevaux, charrette, voiture, foin, vins en cercles, bois de chauffage et d'ouvrage, quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

APPARTEMENT ET CAVE

A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser à la Retraite. (321)

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT, MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise. S'adresser à M. PRÉTU, qui l'habite.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT Rue du Marché-Noir. S'adresser aux bains. (902)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON Rue Saint-Jean, Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION, LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état. S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS Rue Saint-Nicolas, 28, SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chaudières, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

TEINTURERIE DU PROGRÈS.

BROSSAY Rue Saint-Nicolas, 24, SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames tout confectionnés et pour vêtements d'hommes.

Par ce procédé, il n'y a pas à craindre que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées. Prix très-modérés.

M. DESCHAMPS

PLÂTRIER Ancien ouvrier de la maison Sartoris, de Saumur,

Quai de Limoges, 56,

Informe le public qu'il vient de s'établir à Saumur et qu'il se chargera de tout ce qui concerne la plâtrerie, aux conditions les plus douces.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

La Caisse Saumuroise, 18, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons: Orléans, Lyon, Ouest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escompte de 5 0/0.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue: 2^e L'étiquette en 4 couleurs dont 1^{re} La signature de l'inventeur, ci-contre le fac-similé en noir.



Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, et l'empereur sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général: Chez ÉMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Le flacon de Fer avec le menu, 200 Dragées, 100

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.